

LA SUISSE VOTE

24 SEPTEMBRE 2017



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

Sommaire

Sécurité alimentaire	4
Prévoyance vieillesse 2020	6

Chère Lectrice, cher Lecteur

Comme tu le sais sûrement, le 24 septembre, nous serons appelés à voter sur la prévoyance vieillesse 2020, entre autres. Tu penses que ça ne te concerne pas ? Pourtant, cela te touche également, car toi aussi, un jour, tu recevras une rente. C'est pour cette raison que tu devrais bien t'informer. Qu'est ce qu'un oui ou un non impliquerait pour ton avenir ? Nous nous sommes mis en quatre pour que tu puisses t'informer en détail : dans la brochure, tu trouveras toutes les informations de base. Va aussi faire un tour sur easyvote.ch/PV2020.

Informe-toi, remplis ton bulletin de vote et dépose ton enveloppe !

En plus de la PV 2020, tu as aussi l'occasion de voter sur un autre objet national : la sécurité alimentaire. Nous t'expliquons en quoi consiste l'objet et ce que signifie la sécurité alimentaire. Mais ce n'est pas tout : dans certains cantons, tu peux également te prononcer par un oui ou un non sur des objets cantonaux.

Comme tu peux le constater, le programme est copieux ! Remplis donc dès aujourd'hui ton matériel de votation et motive par la même occasion tes amis à en faire de même.

On se retrouve en novembre !
À bientôt.



Zoë Maire (rédactrice en chef) et l'équipe easyvote

Rédaction

Zoë Maire (Responsable), Anita Dirnberger, Dominic Hauser, Flavio Bundi, Heidi Derungs, Joschka Reischmann, Josef Nauer, Larissa Hunziker, Maja Freiermuth, Michèle Bächli, Ollin Söllner, Philippe Gehrig, Till Hächler, Ulrich Roth

Mise en page

Isabelle Lindner, Yorick Pels

Correction

textocreativ Textocreativ

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

Tirage

103'810

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Neutralité politique

La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote easyvote sont la propriété intellectuelle de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure : easyvote.ch/desabonner.

Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son programme easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

Engage-toi

Engage-toi dans un parlement des jeunes. Tous les informations sur jugendparlament.ch.

Transparence

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ).

Sécurité alimentaire

Situation actuelle

En 2014, l'initiative « Pour la sécurité alimentaire » a été déposée. Elle avait pour objectif de maintenir la sécurité alimentaire en Suisse, y compris à l'avenir. La sécurité alimentaire signifie que la population dispose en tout temps de denrées alimentaires de bonne qualité, à un prix abordable et en quantités suffisantes.

Le Conseil fédéral et le Parlement soutenaient en principe la requête de l'initiative, mais trouvaient quelques points peu clairs ou étaient en désaccord avec certains d'entre eux. C'est pour cette raison qu'ils ont élaboré un contre-projet ayant pour but de garantir également la future sécurité alimentaire.

But

En Suisse, la population devra disposer en tout temps, y compris à l'avenir, de denrées alimentaires de bonne qualité, à un prix abordable et en quantités suffisantes.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si le contre-projet est accepté, les cinq points suivants seront inscrits dans la Constitution :

1. Les bases de la production agricole doivent être protégées : par exemple les sols utilisés par l'agriculture ou le savoir-faire concernant la culture et l'entretien de ces sols.
2. La production de denrées alimentaires nécessite des ressources telles que l'eau et les substances nutritives. Ces ressources doivent être utilisées efficacement.
3. L'offre de denrées alimentaires doit s'orienter surtout vers les besoins des consommateurs. Elle doit donc être moins dictée par l'État et plus par le marché.
4. La Suisse dépend des marchandises de l'étranger (p. ex. les denrées alimentaires, les engrais ou les machines). De bonnes relations commerciales au niveau international sont donc essentielles.
5. En Suisse, environ un tiers des denrées alimentaires finissent à la poubelle. En sensibilisant par exemple la population à ce problème, la quantité de déchets pourrait être réduite.

Contre-projet direct

Avec une initiative populaire, la Constitution doit être modifiée. Lorsqu'une initiative populaire est déposée, le Parlement ou le Conseil fédéral peut proposer une autre modification de la Constitution. C'est ce que l'on appelle un contre-projet direct.

Le comité d'initiative peut ensuite décider s'il souhaite retirer sa propre initiative. Si l'initiative n'est pas retirée, nous votons aussi bien sur l'initiative que sur le contre-projet direct. Si l'initiative est retirée, comme c'est le cas pour ce projet, nous votons uniquement sur le contre-projet direct.

Arguments

Oui

Partisans

- La sécurité alimentaire est importante pour la population. Le contre-projet contribuerait à la maintenir également à l'avenir.
- Il est important que l'approvisionnement en denrées alimentaires en provenance de la Suisse et de l'étranger soit assuré. Cet aspect sera inscrit dans la Constitution.

Non

Opposants

- Ce que le contre-projet demande est déjà mis en application aujourd'hui. Il n'est pas nécessaire d'introduire ces points dans la Constitution.
- Le contre-projet ne fait progresser que la politique agricole actuelle alors qu'une réorientation fondamentale est nécessaire.

Conseil national



pour
175 oui
5 non
10 abstentions

Conseil des États



pour
36 oui
4 non
4 abstentions

Conseil fédéral



pour

Prévoyance vieillesse 2020

Situation actuelle

Les personnes à la retraite ne reçoivent normalement plus de salaire. Pour avoir assez d'argent pour vivre après le départ à la retraite, il existe la prévoyance vieillesse.

L'augmentation des dépenses pour la prévoyance vieillesse est plus importante que celle des recettes. Cette situation s'explique, entre autres, par les raisons suivantes :

D'une part, l'espérance de vie augmente; les personnes en Suisse deviennent toujours plus âgées et perçoivent par conséquent une rente toujours plus longtemps. D'autre part, un nombre particulièrement important de personnes partiront à la retraite dans les années à venir. Les personnes percevant une rente seront donc toujours plus nombreuses.

Pour assurer le plus longtemps possible le financement de la prévoyance vieillesse, le Parlement a décidé de mettre en place la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 ». C'est sur cette réforme que nous votons à présent.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » est acceptée, différents domaines de la prévoyance vieillesse seront modifiés. Pour les personnes déjà à la retraite, ces modifications n'auront aucune répercussion.

Les modifications les plus importantes sont les suivantes :

- Aujourd'hui, les femmes partent à la retraite à 64 ans et les hommes à 65 ans. À partir de 2021, l'âge de la retraite sera de 65 ans pour tous.
- Les personnes actives pourront choisir de manière plus flexible l'âge où elles souhaitent prendre leur retraite. Ce choix aura des conséquences sur le montant de la rente : si l'on prend sa retraite avant 65 ans, la rente sera plus faible. Si l'on prend sa retraite après 65 ans, la rente sera plus élevée.

- Davantage d'argent sera affecté à l'AVS :

Le montant issu des recettes de la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** que recevra l'AVS sera plus élevé;

La TVA sera de 8,3 % à partir de 2021. Les recettes supplémentaires obtenues grâce à l'augmentation iront à l'AVS;

La cotisation à l'AVS sera de 8,7 % à partir de 2021. Les cotisations supplémentaires seront prises en charge à parts égales entre et employé et employeur.

- Le calcul de la rente versée par la caisse de pension sera modifié : le taux de conversion sera réduit. À partir de 2022, il s'élèvera à 6 %. Ceci entraînera une baisse des rentes de la caisse de pension.

But

La prévoyance vieillesse en Suisse doit disposer à l'avenir de suffisamment d'argent pour payer les rentes.

- Pour que le montant de la rente totale issue de la prévoyance vieillesse reste similaire, les rentes AVS augmenteront de 70 francs par mois à partir de 2019. En outre, des mesures seront mises en place pour que les personnes actives versent davantage d'argent à la caisse de pension durant leur vie professionnelle.

Tu trouveras les autres modifications sur easyvote.ch/PV2020.

Arguments

Oui

Partisans

- Avec la « Prévoyance vieillesse 2020 », le montant des rentes actuelles et futures sera maintenu.
- Sans la réforme, l'AVS risque d'être confrontée à d'importants déficits au cours des prochaines décennies.
- Aujourd'hui, l'argent cotisé dans de la LPP par les personnes actives est de plus en plus affecté aux retraités.

Non

Opposants

- Avec la réforme, les femmes devront travailler un an de plus. C'est inacceptable et il n'existe aucun bon argument pour justifier cela.
- Les retraités actuels luttent déjà contre une augmentation des coûts, mais cette réforme ne les aide pas.
- La réforme ne garantit pas que les futurs retraités obtiendront la même rente que les retraités actuels.

Qu'est-ce que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)?

Lorsque tu fais des achats, tu paies la taxe sur la valeur ajoutée. Le prix d'un repas au restaurant ou d'un produit dans un magasin, par exemple, comprend la TVA.

La TVA comporte différents taux :

- Pour les produits du quotidien, p. ex. les denrées alimentaires et les boissons que tu achètes au supermarché, la TVA s'élève à 2,5 %.
- Pour les nuitées, p. ex. dans les hôtels, la TVA est de 3,8 %.
- Pour tout le reste, la TVA s'élève à 8 %.

Deux objets - un objectif

Sur ton bulletin de vote, tu trouveras deux objets concernant la prévoyance vieillesse 2020. Premièrement, tu décideras si tu souhaites accepter la réforme. Deuxièmement, tu indiqueras si tu es d'accord avec l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée. L'ensemble de la réforme ne sera accepté que si les deux objets sont acceptés. Si un des deux objets est refusé, rien ne changera.

Taxe sur la valeur ajoutée

Conseil national



pour

101 oui
92 non
4 abstentions

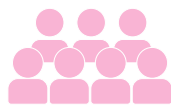
Conseil des États



pour

27 oui
18 non
0 abstention

Conseil fédéral



pour

Loi fédérale PV 2020

Conseil national



pour

100 oui
93 non
4 abstentions

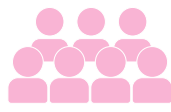
Conseil des États



pour

27 oui
18 non
0 abstention

Conseil fédéral



pour

Le système de répartition et le résultat de répartition

L'AVS est financée par ce que l'on appelle le **système de répartition** : cela signifie que les dépenses actuelles sont financées par les recettes actuelles. Les rentes actuelles des retraités sont donc payées par les cotisations actuelles versées à l'AVS par les employés et les employeurs.

Les cotisations à l'AVS couvrent aujourd'hui environ 80 % des rentes des retraités. Les cotisations payées par l'AVS sont donc supérieures à celles reçues. Le **résultat de la répartition** de l'AVS est donc négatif. Pour pouvoir tout de même payer les rentes, la Confédération finance les 20 % restants grâce au fonds AVS. Le fonds AVS est financé par la Confédération avec les impôts.

Les finances de l'AVS

Aujourd'hui : l'AVS présente chaque année un résultat de répartition négatif depuis 2014. Cela signifie que l'AVS dépense plus d'argent qu'elle n'en gagne. Les cotisations à l'AVS ne suffisent pas à couvrir les dépenses de l'AVS pour les prestations. Avec le fonds AVS, les cotisations restantes peuvent encore être payées aujourd'hui.

Avec la réforme : si la réforme est acceptée, la Confédération prévoit les évolutions suivantes : l'AVS présentera chaque année un résultat de répartition négatif à partir de 2027. Cela signifie que les dépenses de l'AVS pour les prestations dépasseront les recettes issues des cotisations à l'AVS à partir de 2027. Avec le fonds AVS, les cotisations restantes pourront ensuite encore être payées.

La Confédération prédit qu'il n'y aura plus assez d'argent dans le fonds AVS à partir de 2031 : les dépenses de l'AVS seront alors supérieures à la somme des recettes issues des cotisations à l'AVS et du fonds AVS.

À partir de 2040, il n'y aura plus assez d'argent dans le fonds AVS : les dépenses de l'AVS seront alors supérieures à la somme des recettes issues des cotisations à l'AVS et du fonds AVS.



**easyvote.ch/
soutenir**

Marraine/parrain easyvote [argot, nom; anciennement aussi connu sous : sponsor, garant, patrinus]. Terme honorifique. Depuis le moyen âge, c'est la forme la plus courante pour désigner un parent spirituel. Terme latin amical. En accueillant une personne externe dans la famille easyvote, il se crée une alliance solidaire. Grâce à la contribution minimale de 150 francs le détenteur du terme honorifique contribue à soutenir la promotion et la participation politique, auprès de la jeune génération, dans toute la Suisse. Le détenteur du terme honorifique apporte une contribution importante à l'avenir de la démocratie directe en Suisse.

AS-TU ENVIE DE CONTRIBUER À LA
PRODUCTION D'UNE BROCHURE
EASYVOTE ?

easyvote.ch/participer



DSJ FSPJ FSPG

Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani



SQS-GoodPriv@cy

easyvote fait l'objet d'une certification en
matière de protection des données selon les
exigences du label de qualité GoodPriv@cy.

ClimatePartner^o
climatiquement neutre

Impression | ID 53458-1708-1004

easyvote.ch

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch